

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLEMENT, Viviane BOIREAU, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Est désigné secrétaire de séance : Mme Evelyne JATIAULT

| | |
|--|---|
| Date de convocation : 13 avril 2021 | Nombre de conseillers municipaux : |
| Date d'affichage : 13 avril 2021 | - en exercice : 11 |
| | - présents : 11 |
| | - votants : 11 |

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 16 mars 2021.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Vote des taxes locales
2. Mise aux normes de la salle socio-culturelle « la grange du Paradis » : plan de financement
3. Effacement de la dette d'un tiers
4. Chantier loisirs MJC : avis du Conseil
5. Demande d'annulation de la commande de la remorque Limagri-Moreau : suites à donner à ce dossier
6. Séjour au C.P.A. Lathus : proposition financière d'aide aux familles

Questions diverses :

- fleurissement
- Travaux mur du château
- Travaux bâtiments
- Voirie
- Réunion à venir

DELIBERATION 2021-27 : Vote des taxes locales

La compensation des recettes communales par la mise en place de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties, égal à la somme :

- du taux départemental d'imposition de 2020 : 17.62 %
- du taux communal d'imposition de 2020 : 15.83€ %
↳ soit un taux de référence de 33.45 %

Monsieur le Maire tient à préciser que cela n'aura aucune incidence sur la facture des propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de voter** les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 comme suit :
taxe foncière propriétés bâties : 33.45 %
taxe foncière propriétés non bâties : 33.96€

DELIBERATION 2021-28: Mise aux normes de la salle socio-culturelle « la grange du Paradis » :
plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que, lors des réunions du Conseil Municipale en date du 12 janvier 2021 par délibération n°2021-03 et du 16 février 2021 par délibération n°2021-13, il a été décidé de mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité la grange du Paradis et de demander des subventions auprès des services de l'Etat (DSIL-DETR), du Conseil Départementale (Activ'4-patrimoine) et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (fond de concours aux communes).

Pour des équilibrages d'enveloppe, il est demandé de modifier le plan de financement concernant la demande auprès des services de l'Etat.

Le plan de financement proposé est le suivant :

↳ Estimatif de A.C.T.P. 86800 St Julien L'Ars: 144 836.44€ HT, soit 173 803.72€ TTC

| | <i>Montant (HT)</i> |
|--|---------------------|
| ↳ Subvention Etat - DSIL | 76 762.00 € |
| ↳ Subvention Conseil Départemental – Activ 4 - patrimoine | 24 107.00 € |
| ↳ Subvention CCGV – fond de concours aux communes | 15 000.00 € |
| ↳ commune | 28 967.44 € |
| Montant total des travaux HT | 144 836.44 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de voter** le plan de financement proposé.

DELIBERATION 2021-29: Effacement de la dette d'un tiers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par mail en date du 23 mars 2021, le comptable du Trésor Public de Civray nous précise que par décision du 16 février 2016, le Tribunal de Commerce de Poitiers a prononcé une clôture pour insuffisance d'actifs concernant M. Moigner Sébastien, gérant du restaurant le Pont Creusé de mai 2014 à mai 2015.

Cette mesure entraîne l'effacement des dettes d'un montant total de 2 500.00€.

Le mandat de paiement au nom de M. Moigner Sébastien sera établi à l'article c/6542.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'effacer** la dette de M. Moigner pour un montant total de 2 500.00€ TTC

DELIBERATION 2021-30: Chantier loisirs MJC : avis du conseil

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un chantier loisirs organisé par la Maison des Jeunes et de la Culture Champ Libre de L'Isle Jourdain pourrait avoir lieu du 16 au 20 août 2021.

Monsieur le Maire propose que le groupe de jeunes assemble une pergolas qui serait disposée derrière la salle polyvalente sur l'ancienne plateforme de la citerne gaz Sorégies.

Un modèle de pergolas en bois traité autoclave est proposé pour un montant de 554.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de donner** son accord pour la mise en place d'un chantier loisirs de la MJC.
- **d'acquiescer et d'installer** cette pergolas derrière la salle polyvalente qui sera assemblée par les jeunes du chantier loisirs.

Plan d'eau : travaux d'étanchéité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission plan d'eau, a reçu sur site, le vendredi 2 avril 2021, la SARL Giraudeau pour évoquer la baisse du niveau d'eau.

Il est constaté que le plan d'eau a perdu 1cm d'eau par jour. Cette baisse de niveau semble s'atténuer.

L'entreprise propose d'effectuer des travaux d'étanchéité en créant une tranchée à l'arrière des berges depuis les tipis jusqu'au saule, avec apport d'argile compacté.

Un devis doit être adressé en mairie afin de prendre une décision sur d'éventuels travaux.

DELIBERATION 2021-31: Demande d'annulation de la commande de la remorque Limagri-Moreau : suites à donner à ce dossier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après concertation de la DREAL, le certificat transmis par l'entreprise Limagri-Moreau pour la remorque n'est pas conforme aux normes européennes en vigueur. Un courrier de mise en demeure d'annulation de la commande a donc été adressé à l'entreprise.

A ce jour, aucune réponse n'a été transmise à la mairie.

L'assurance protection juridique de la commune, la MAIF, a été contacté pour gérer au mieux ce dossier.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil pour défendre les intérêts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** de prendre contact avec un avocat pour l'annulation de l'achat de la remorque et demande de compensation suite aux préjudices subis

Etude de devis remorque

M. Daniel Diot présente les 2 devis reçus en mairie concernant l'achat d'une nouvelle remorque de 4.7 tonnes.

SARL Souchaud : 6 350.00€ HT

ETS Robin SAS : 5 780.00€ HT

Des renseignements complémentaires sont attendus pour finaliser la commande.

DELIBERATION 2021-32: Séjour au CPA Lathus : proposition financière d'aide aux familles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le centre de plein air de Lathus propose des séjours pendant les vacances scolaires aux enfants.

Il informe que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe subventionne les familles du territoire à hauteur de 50€ par enfant pour un séjour au CPA Lathus ; de nombreuses communes appartenant à la CCGV accordent des aides aux familles.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune apporte une aide de 50€ par séjour au CPA Lathus aux enfants des familles de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- d'accorder une aide de 50€ par enfant aux familles de la commune dans le cadre d'un séjour au CPA Lathus.

Questions diverses :

- fleurissement

La commission cadre de vie s'est réunie pour organiser le fleurissement du bourg. 6 bacs vont être ajoutés au niveau du pont creusé. Les bacs en béton place du souvenirs vont être changés.

Il est demandé de privilégier des plantes demandant le moins de fréquence d'arrosage.

- Travaux mur du château

Monsieur le Maire informe les conseillers que le mur du château bordant la RD 741 rue des échoppes va être reconstruit. Il rappelle qu'une partie de ce mur pose problème pour la visibilité des usagers venant de la rue de la Liberté. Il propose d'envoyer un courrier à Mme Du Boulet pour l'informer de la situation. Les travaux seraient à la charge de la commune. Un devis de l'entreprise Jean-Yves Fumeron est attendu.

- Travaux bâtiments

Des devis sont en attente pour changer la noue au niveau de la toiture de la salle polyvalente ainsi que du démoussage de la toiture du restaurant.

- Voirie

La commission voirie doit se rendre au lieu-dit Chez Piquet afin d'étudier les travaux à envisager pour résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales chez un particulier.

- Réunion à venir

La commission communication et information se réunira le vendredi 16 avril pour achever la rédaction du bulletin municipal.

Fin de la séance : 22h30